

Délégation de signature

-oOo- DECISION N°D21/011 -oOo-

Madame Marie-Odile SAILLARD,

Directrice générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directrice du Centre Hospitalier de Briey
Directrice du Centre Hospitalier de Boulay
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald
Directrice de l'établissement support du GHT Lorraine Nord

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu le décret du Président de la République en date du 6 juillet 2015 portant nomination de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, **Madame Marie-Odile SAILLARD**, à compter du 1^{er} septembre 2015,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant **Madame Marie-Odile SAILLARD**, Directrice d'hôpital, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, et dans le cadre de la convention de direction commune, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 28 juin 2019,
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu la convention constitutive du GHT6 Lorraine Nord du 24 juin 2016 composé du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, établissement support, du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, du Centre Hospitalier de Jury, le Centre Hospitalier de Lorquin, l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze et l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion mettant **Monsieur David LARIVIERE** en détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 19 juin 2021.

DECIDE :

- Article I.** En cas d'empêchement ou d'absence de la Directrice Générale, **Madame Marie Odile SAILLARD**, délégation est donnée à **Monsieur David LARIVIERE** à l'effet de signer, au nom de la Directrice Générale, tous documents, actes et décisions relevant des fonctions de la direction générale et de la direction commune CHR Metz-Thionville, Centre Hospitalier de Boulay, Centre Hospitalier de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald. Notamment, **Monsieur David LARIVIERE** reçoit délégation de signature pour tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels, les attestations, conventions, marchés, les courriers aux élus et autorités de tutelle ainsi que tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur, dont la signature ne peut être différée. A ce titre, le Directeur Général Adjoint tient la Directrice Générale informée des décisions signées par délégations.
- Article II.** Durant les périodes où il assure une garde de direction, délégation est donnée à **Monsieur David LARIVIERE**, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, à l'effet de signer au nom de la Directrice Générale, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article III.** Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article IV.** Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle, d'un affichage dans l'établissement et d'une publication sur le site internet de ce dernier.
- Article V.** La signature du titulaire des délégations visé par la présente décision figure en annexe et vaut communication à l'intéressé.

A Metz, le 21 juin 2021

Marie-Odile SAILLARD

**Directrice générale du CHR de Metz-Thionville
Directrice du CH de Briey
Directrice du CH de Boulay
Directrice de l'EHPAD de Creutzwald
Directrice de l'établissement support du GHT Lorraine
Nord**



ANNEXE

DIRECTION GENERALE

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
David LARIVIERE	Directeur d'Hôpital	22/6/2021	